



RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS

du 1^{er} SEPTEMBRE 2021 au 31 AOÛT 2022

Votés au Conseil Municipal du 5 Juin 2021

❖ **3.09 €** pour les enfants domiciliés à WAHAGNIES

❖ **1.54 €** pour les enfants des familles de WAHAGNIES :

- Ayant déposées un dossier d'admission au titre du trimestre précédent, aux prestations en nature auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.
- Et disposant de ressources inférieures au seuil d'intervention du barème départemental du Fond Solidarité Energie.

❖ **3.79 €** pour les enfants domiciliés hors de la commune

❖ **1.00 €** pour les enfants en P.A.I.